

# CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ALTERNANCE



Alternance  
**Travail**  
**Études**  
formation  
professionnelle  
et technique

*L'en rêve*

troisième édition

Québec 



**L'ALTERNANCE EN FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE**

**CADRE DE RÉFÉRENCE**

*Troisième édition*

**Secteur de la formation  
professionnelle et technique  
Direction de la formation continue et du soutien  
Hiver 2001**

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 2001  
ISBN

## ***AVANT-PROPOS***

Le rapprochement entre le milieu scolaire et le milieu de travail s'impose comme une stratégie des plus prometteuses pour s'assurer que la formation professionnelle et technique soit adaptée aux besoins actuels et futurs du marché du travail.

L'accès au milieu de travail comme lieu de formation, en exploitant la formule de l'alternance, constitue un des moyens privilégiés par le ministère de l'Éducation (MEQ) pour réaliser la collaboration souhaitée entre l'école et l'entreprise.

Le présent document, intitulé *L'alternance en formation professionnelle et technique cadre de référence*, s'inscrit dans l'actualisation de la volonté du MEQ de promouvoir le développement de l'alternance en formation professionnelle et technique, et a comme objectif premier de mieux décrire cette approche de formation.

Il s'agit d'une édition révisée de la version publiée à l'automne 1995.

Ce document est disponible sur le site Internet du Secteur de la formation professionnelle et technique <http://inforoutefpt.org/services/ate> et sur le site du ministère de l'Éducation [www.meq.gouv.qc.ca](http://www.meq.gouv.qc.ca).



## TABLE DES MATIÈRES

	<i>INTRODUCTION</i> .....	1
1-	<i>UN BREF HISTORIQUE DE L'ALTERNANCE AU QUÉBEC</i> .....	3
2-	<i>L'ALTERNANCE : LE CONCEPT</i> .....	7
3-	<i>L'ALTERNANCE EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE</i> .....	11
4-	<i>LES FINALITÉS DES PROJETS D'ALTERNANCE</i> .....	15
5-	<i>LES CARACTÉRISTIQUES DU STAGE DANS LE CADRE D'UNE FORMATION PAR ALTERNANCE</i> .....	19
	<i>CONCLUSION</i> .....	21
	<i>ANNEXES</i> .....	23
	- <i>Finalités et responsabilités</i>	
	- <i>Finalités et caractéristiques</i>	
	- <i>Un modèle d'application : l'enseignement coopératif</i>	
	- <i>Lexique</i>	



## ***INTRODUCTION***

Dans le contexte de plus en plus exigeant de la mondialisation des marchés, le rapprochement entre le milieu scolaire et le milieu de travail s'impose comme un enjeu fondamental du développement économique du Québec.

Plus que toute autre approche de formation, l'alternance traduit le sens, la nécessité et le potentiel de la collaboration entre l'école et l'entreprise dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, adaptée aux besoins actuels et futurs du marché du travail.

L'intérêt pour l'alternance en formation de la main-d'œuvre est manifeste. Depuis quelques années déjà, des programmes de formation par alternance sont implantés dans plusieurs établissements d'enseignement au Québec, qui ont choisi de resserrer les liens avec le milieu de travail, et ce, dans les trois ordres d'enseignement.

L'alternance ne fait cependant pas référence à un modèle unique d'application. Elle se caractérise au contraire par la diversité de ses modalités d'application, élaborées par les établissements d'enseignement en tenant compte des besoins des différents cheminements de formation et des différentes clientèles. Cette diversité des modalités d'application, nécessaire et souhaitable, a cependant donné lieu à une multitude de définitions et d'interprétations de l'alternance en formation, ce qui a occasionné certaines difficultés à établir la situation réelle de l'alternance au Québec.

Le premier objectif du document *L'alternance en formation professionnelle et technique : cadre de référence* est de clarifier le concept et la terminologie de l'alternance en formation. Il vise à favoriser une **même compréhension du concept de l'alternance**, et on y propose un **langage commun** permettant d'englober et de traduire les réalités et les spécificités des différents projets d'alternance, et ce, indépendamment de l'ordre d'enseignement, du programme d'études, de la finalité du projet d'alternance, de ses modalités de mise en œuvre ou de son contexte d'implantation.

La diversité des applications mises en avant par les établissements d'enseignement a par ailleurs permis de déterminer les balises nécessaires en vue d'assurer rigueur et validité au projet d'alternance. C'est dans cet esprit que le *Cadre de*

*référence* permet de présenter les caractéristiques qui distinguent une formation par alternance.

De plus, dans le *Cadre de référence*, on propose une typologie permettant de connaître et de situer les différentes applications de l'alternance à l'intérieur de grands paramètres définis à partir des finalités poursuivies par la collaboration entre le milieu de travail et le milieu scolaire en vue de parfaire la formation. Puisqu'on y situe l'alternance dans une perspective de finalité poursuivie, le *Cadre de référence* permet de clarifier le partage des rôles et des responsabilités entre l'école et l'entreprise qui s'engagent dans un projet d'alternance. De plus, la typologie adoptée comprend non seulement les applications connues, mais elle permet également une ouverture sur d'autres modèles encore à découvrir.

De façon particulière, le *Cadre de référence* vise donc :

- à présenter un bref historique de l'alternance au Québec;
- à définir le concept de l'alternance;
- à donner une vision globale de l'alternance en formation professionnelle et technique, de sa portée, de son potentiel, de ses objectifs;
- à présenter les caractéristiques d'une formation dispensée selon l'approche de l'alternance;
- à établir une typologie des finalités des projets d'alternance.

## 1- UN BREF HISTORIQUE DE L'ALTERNANCE AU QUÉBEC

Les premières expériences de formation par alternance au Québec ont été menées en 1966 à l'Université de Sherbrooke où un programme d'études par alternance a été élaboré pour la formation des ingénieurs et ingénieures. Ce programme par alternance avait été préparé en s'inspirant du modèle de l'*enseignement coopératif* (ou *régime coopératif*) conçu d'abord en Angleterre et implanté ensuite aux États-Unis. Ce modèle d'alternance prévoyait l'ajout de périodes de longue durée en milieu de travail, intercalées entre deux sessions d'études régulières afin de permettre à l'élève de consolider les connaissances acquises en milieu scolaire.

Le développement de l'alternance s'est ensuite poursuivi au secondaire. Dans la foulée de la réforme de la formation professionnelle de l'enseignement secondaire de 1986, de nouveaux cheminements de formation ont été élaborés pour les jeunes en difficulté d'apprentissage. Ainsi, dans les *Programmes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ)*, on a privilégié l'approche de formation par alternance comme stratégie éducative.

### ***L'alternance en formation professionnelle et technique***

L'intérêt pour l'approche de formation par alternance s'est par la suite manifesté dans les programmes de formation professionnelle du secondaire et de formation technique du collégial. Afin de promouvoir l'alternance et de soutenir les établissements qui s'engageaient dans cette voie, plusieurs moyens ont été mis au point. Parmi les plus importants, mentionnons :

#### ➤ ***Programme de financement Alternance travail-études (ATE)***

En 1986, la création du programme de financement fédéral *Alternance travail-études*, visant à promouvoir l'utilisation de l'approche de l'alternance comme moyen de préparer les élèves à leur entrée sur le marché du travail, a donné un essor au développement de cette approche dans la formation professionnelle du secondaire et la formation technique du collégial.

Au collégial, les premiers projets d'alternance sont apparus en 1990, alors que cinq établissements d'enseignement collégial ont mis en place des projets d'alternance selon le même modèle privilégié par les établissements d'enseignement universitaire, soit l'*enseignement coopératif*.

De 1986 à 1992, dans le cas de l'enseignement secondaire, les subventions ont été accordées principalement pour des *Programmes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ)*. À partir de 1992, à la suite d'une décision du

ministère de l'Éducation de donner la priorité à l'alternance en formation professionnelle au secondaire, seuls les projets d'alternance appliqués à un programme d'études menant à une sanction professionnelle ont reçu l'approbation ministérielle requise pour l'admissibilité au programme de financement fédéral. Depuis 1998-1999, le ministère de l'Éducation du Québec a mis en place son propre *Programme de soutien financier à l'alternance travail-études* avec l'objectif de promouvoir et de favoriser le développement de cette approche en formation professionnelle et technique dans les programmes d'études menant à une sanction.

Contrairement à ceux des autres ordres d'enseignement qui ont privilégié le modèle de l'enseignement coopératif, les établissements d'enseignement secondaire ont utilisé différents modèles de formation par alternance.

➤ ***Investir dans la compétence***

L'intérêt du ministère de l'Éducation pour la formation par alternance s'est concrétisé dans son document d'orientation en formation professionnelle *Investir dans la compétence*, publié en octobre 1993, alors que l'accès au milieu de travail, notamment par le recours à l'alternance et aux stages, était désigné comme un axe d'intervention privilégié pour améliorer la qualité de la formation.

➤ ***Crédit d'impôt remboursable pour la formation applicable aux stages en entreprise (CIRF)***

La volonté du Ministère de promouvoir l'accès au milieu de travail comme lieu de formation s'est également manifestée dans sa collaboration à l'élargissement de la mesure du *Crédit d'impôt remboursable pour la formation applicable aux stages* afin d'inciter les entreprises à accueillir les stagiaires.

➤ ***Programme de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle***

L'engagement du Ministère à promouvoir l'alternance s'est concrétisé au moment de la création du *Programme de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle*, lancé au printemps 1995, et dans lequel la stratégie de l'alternance et la formation en entreprise sont privilégiées comme stratégie éducative.

➤ ***Loi favorisant le développement de la formation professionnelle***

Depuis l'adoption de la Loi favorisant le développement de la formation professionnelle en juin 1995, les entreprises sont tenues de consacrer 1 p. cent de leur masse salariale au développement de la formation professionnelle. Selon les dispositions de la loi, l'accueil et la supervision de stagiaires sont reconnus comme dépenses de formation admissibles.

Ces différentes mesures de promotion de l'approche de formation par alternance et de soutien des expériences et des initiatives des établissements des deux réseaux d'enseignement visent le développement cohérent et harmonieux de l'alternance au Québec.



## 2- L'ALTERNANCE : LE CONCEPT

### *Les lieux de formation*

L'alternance en formation fait référence aux situations où il y a utilisation de deux lieux distincts d'acquisition de compétences professionnelles, soit le milieu scolaire et le milieu de travail.

L'approche repose sur le postulat que certains environnements sont plus favorables que d'autres à l'apprentissage de ces compétences et, surtout, qu'un agencement concerté d'activités de formation réparties de façon alternée entre ces deux milieux permet une démarche de formation plus efficace.

C'est le va-et-vient entre les périodes de formation en établissement scolaire et les périodes en milieu de travail qui définit et qui caractérise l'alternance.

### *La collaboration entre les lieux de formation*

Le concept de l'alternance en formation repose sur la mise en place d'un **véritable partenariat école-entreprise** et ne peut se résumer à une simple utilisation des deux lieux de formation.

L'approche de l'alternance implique une étroite collaboration entre les deux milieux pour l'atteinte d'un objectif commun, soit la mise en place d'un **processus de formation**, qui cherche à tirer profit des deux environnements, en vue de préparer une main-d'œuvre la plus qualifiée possible. Ce partenariat doit reposer sur la complémentarité et sur l'interaction des deux milieux de formation, ainsi que sur le respect de leurs rôles et de leurs spécificités.

Une formation par alternance nécessite une articulation cohérente et conséquente des périodes passées à l'école et en entreprise, où les apprentissages donnés dans un milieu de formation s'intègrent dans le processus planifié de formation et sont, par conséquent, récupérés et réinvestis dans l'autre milieu de formation.

## ***L'alternance : une stratégie de formation***

L'alternance est une stratégie de formation : elle **est de l'ordre des moyens**. L'alternance ne désigne pas un type ou un programme de formation particulier mais plutôt une façon possible de donner une formation. À cet égard, l'alternance peut être utilisée pour offrir différents types de cheminements de formation visant des clientèles et des objectifs différents.

Selon les besoins, la pertinence et les objectifs du cheminement de formation, il est donc possible de choisir l'alternance tant pour la formation initiale que pour la formation continue de la main-d'œuvre. Elle peut s'appliquer à un projet visant :

- une formation universitaire;
- le développement de l'employabilité des élèves en difficulté afin d'en faire des adultes autonomes et des travailleurs et travailleuses responsables (par exemple, le *Programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes*);
- l'exploration du secteur professionnel afin de faciliter ou confirmer le choix des élèves (par exemple, le volet 3 du *Programme de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle*);
- la préparation à l'exercice de métiers semi-spécialisés (par exemple, le volet 2 du *Programme de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle*);
- une qualification professionnelle permettant la progression dans le métier (par exemple, le *Régime de qualification*);
- la sanction d'études secondaires en formation professionnelle, soit le *diplôme d'études professionnelles (DEP)* ou l'*attestation de spécialisation professionnelle (ASP)* ou une sanction d'études collégiales en formation technique, soit le *diplôme d'études collégiales (DEC)* ou l'*attestation d'études collégiales (AEC)*, que ce soit dans le cadre d'un cheminement traditionnel ou encore des volets 4 et 5 du *Programme de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle*.

Puisqu'elle est une stratégie éducative, l'alternance relève d'un choix de l'établissement d'enseignement qui détient l'autonomie et la latitude nécessaires pour déterminer les approches et les activités d'apprentissage qu'il juge les plus appropriées afin d'atteindre les objectifs de formation visés. Ce choix est fait à partir d'une analyse des besoins de la formation et des possibilités d'accueil du milieu de travail<sup>1</sup>.

Il est à noter qu'exceptionnellement la stratégie de l'alternance peut être édictée par le ministère de l'Éducation lorsque le milieu scolaire ne peut fournir les conditions voulues à l'apprentissage des compétences nécessaires<sup>2</sup>.

Les parties subséquentes du *Cadre de référence* traitent plus spécifiquement de l'alternance en formation professionnelle et technique.

- 
1. Voir le document *Cadre d'organisation d'une formation par alternance*, produit par le Secteur de la formation professionnelle et technique du MEQ.
  2. Par exemple, le programme d'études secondaires *Mécanique de machines fixes*.



### **3- L'ALTERNANCE EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE**

Reflet du monde actuel, le marché du travail est en constante évolution. Les innovations techniques ainsi que les nouveaux modes de production et d'organisation du travail exigent une adaptation et une amélioration continues des compétences professionnelles de la main-d'œuvre québécoise.

Le système de formation doit répondre adéquatement et efficacement aux exigences diversifiées et toujours croissantes du marché du travail. En vue d'atteindre cet objectif, l'établissement de liens étroits de collaboration entre les partenaires du milieu de travail et ceux du milieu scolaire constitue un axe d'intervention privilégié.

Le rapprochement déjà amorcé entre ces deux milieux a donné lieu à plusieurs collaborations, notamment au moment de l'élaboration des programmes d'études. En effet, les représentantes et les représentants du milieu de travail du secteur visé par un programme donné sont invités à participer à la définition des compétences nécessaires et attendues pour l'exercice du ou des métiers concernés. Cette collaboration assure une meilleure cohérence entre les besoins réels du milieu de travail et la détermination des compétences qui doivent être acquises en milieu scolaire afin de répondre à ces besoins.

L'élaboration de l'approche de l'alternance en formation professionnelle et technique pousse plus loin encore la collaboration entre les deux milieux.

#### ***Sa définition***

L'alternance en formation professionnelle et technique est à la fois une stratégie pédagogique et un mode d'organisation de la formation qui combinent, de façon structurée, des périodes de formation en établissement scolaire et des périodes de stages en milieu de travail, et ce, en relation avec un programme menant à la sanction des études.

### ***Ses objectifs***

Les principaux objectifs de l'alternance en formation professionnelle et technique sont les suivants :

- assurer à l'élève les meilleures activités d'apprentissage compte tenu des possibilités additionnelles qu'offre le milieu de travail;
- intégrer progressivement l'élève au milieu de travail;
- assurer une meilleure performance de l'élève dès son entrée sur le marché du travail;
- accroître l'expertise par la mise en commun des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être propres aux milieux scolaire et de travail;
- établir les bases d'un véritable partenariat entre le milieu scolaire et le milieu de travail;
- favoriser l'instauration d'une culture de formation dans les entreprises.

### ***Sa pertinence***

L'alternance en formation professionnelle et technique se révèle une approche à privilégier pour les raisons suivantes :

- c'est une stratégie éducative qui donne une valeur ajoutée au profil de formation des élèves;
- elle permet de tirer profit des ressources et de l'expertise du milieu de travail et du milieu scolaire, et ainsi d'offrir les meilleures possibilités et conditions de formation;
- la formation dans certains programmes de formation professionnelle et technique ne peut s'acquérir uniquement en milieu scolaire;
- l'expérimentation de l'approche a permis d'apprécier son efficacité, sa souplesse et son potentiel;

- l'élaboration des programmes par compétences ainsi que les rapports d'analyse de la situation de travail qui ont permis de définir ces compétences favorisent l'application de l'alternance dans les programmes lorsqu'elle est jugée pertinente.

### ***Ses retombées***

La stratégie d'alternance peut entraîner des retombées appréciables. Il s'agit d'une stratégie rentable :

- ***pour les établissements d'enseignement puisqu'elle :***
  - leur permet d'établir et de maintenir des liens étroits et suivis avec le milieu de travail et d'être des partenaires actifs dans le développement régional;
  - permet au personnel enseignant, grâce à l'interaction étroite entre le milieu scolaire et le milieu de travail, de maintenir les programmes à jour, ce qui, ultimement, profite non seulement aux groupes pratiquant l'alternance mais à tous les élèves;
- ***pour les entreprises puisqu'elle :***
  - facilite la constitution de banques de candidatures;
  - réduit le coût de recrutement de personnel;
  - réduit le temps de formation du nouveau personnel et l'amène à entrer plus rapidement dans sa période de productivité;
  - permet, grâce au lien avec l'établissement de formation, de connaître des techniques de pointe;
- ***et, surtout, pour les élèves puisqu'elle :***
  - leur permet de mieux faire le lien entre la théorie et la pratique, c'est-à-dire entre les connaissances acquises à l'école et leur application dans un contexte réel de travail;
  - les aide à acquérir une perception plus réaliste de l'exercice de leur métier ou de leur profession, ce qui contribue à confirmer ou à infirmer plus rapidement leur choix;
  - favorise une plus grande motivation à l'égard des études et diminue par conséquent l'abandon scolaire;
  - favorise le placement plus rapide à la fin des études.

## *Ses caractéristiques*

L'alternance s'applique à un programme d'études qui :

- est donné dans un établissement reconnu par le MEQ;
- mène à la sanction des études en formation professionnelle (au secondaire) ou en formation technique (au collégial);
- s'inscrit dans le cadre d'études à temps plein <sup>3</sup>.

L'alternance :

- intègre plus d'un stage en milieu de travail dans le processus de formation <sup>4</sup>;
- comporte un nombre significatif <sup>5</sup> d'heures pour l'ensemble des stages en milieu de travail;
- est élaborée de façon à prévoir :
  - une formation de base en milieu scolaire au début du programme;
  - une évaluation formelle des stages <sup>6</sup>.

Bien qu'un projet d'alternance puisse prolonger la durée du processus de formation, il ne peut entraîner ni une augmentation, ni une réduction du nombre d'unités prévues dans le programme d'études.

- 
3. Ceci n'a pas pour effet d'éliminer l'utilisation des stages dans le cadre d'études à temps partiel.
  4. Ceci n'a pas pour effet d'éliminer l'utilisation d'un stage dans le cadre d'un programme d'études offert selon une approche traditionnelle.
  5. Sans être une norme, le temps de présence en milieu de travail représente au moins 20 p. 100 de la formation afin de permettre aux élèves de bénéficier pleinement de cette stratégie.  
En vue de l'admissibilité au *Crédit d'impôt remboursable pour la formation applicable aux stages en entreprise*, la somme des stages doit totaliser un minimum de 140 heures. Ces 140 heures peuvent s'inscrire à l'intérieur de la durée totale prévue dans le programme d'études ou s'y ajouter en totalité ou en partie.  
Dans le modèle de *l'enseignement coopératif*, chaque stage en milieu de travail doit avoir une durée minimale de 12 semaines consécutives, soit l'équivalent d'une session d'études.
  6. L'évaluation formelle des stages est également une exigence du *Crédit d'impôt remboursable pour la formation applicable aux stages en entreprise*.

#### 4- LES FINALITÉS DES PROJETS D'ALTERNANCE

L'alternance est **une stratégie éducative** en vue de parfaire une formation. L'atteinte de cet objectif peut donner lieu à deux types de finalités de projets d'alternance. Ainsi, dans le cadre de la préparation et de la planification d'un projet d'alternance, on peut opter pour cette stratégie en vue :

- ***d'acquérir, en milieu de travail, des compétences prévues dans le programme d'études***, c'est-à-dire d'utiliser le milieu de travail afin de favoriser l'atteinte des objectifs du programme d'études;
- ***de transférer, dans une situation réelle de travail, des compétences déjà acquises et d'intégrer progressivement l'élève à l'exercice du métier ou de la profession***, c'est-à-dire d'utiliser le milieu de travail pour la consolidation et l'enrichissement de compétences professionnelles déjà acquises.

La compétence professionnelle est ici définie comme l'ensemble des connaissances, des habiletés ou des attitudes nécessaires à l'exécution adéquate d'une tâche ou d'une activité de travail.

---

---

##### **Première finalité d'un projet d'alternance :** ***l'acquisition, en milieu de travail, de compétences prévues dans le programme d'études***

Dans un projet d'alternance visant l'**acquisition** de compétences en milieu de travail, le ***processus de formation est élaboré de façon à effectuer certaines parties du programme d'études en milieu de travail***. Il est important de spécifier que les heures de présence en milieu de travail en vue d'effectuer ces parties du programme d'études ne se limitent pas aux stages prévus dans le programme d'études.

De plus, selon les besoins du programme, l'intérêt et les capacités d'accueil des entreprises pour cette première finalité peut donner lieu à deux possibilités. Ainsi, le projet d'alternance peut viser ***l'acquisition totale ou partielle*** d'une ou de plusieurs compétences du programme d'études.

### ***L'acquisition totale de compétences***

Le processus de formation du projet d'alternance visant l'acquisition totale de compétences prévoit qu'une ou plusieurs compétences du programme d'études seront entièrement enseignées en milieu de travail.

### ***L'acquisition partielle de compétences***

Le projet d'alternance peut se limiter à l'acquisition partielle d'une ou de plusieurs compétences en milieu de travail. Cette option se traduit habituellement par la mise en pratique d'une ou de plusieurs compétences dont l'enseignement est amorcé à l'école. Le stage en milieu de travail permet d'en compléter l'apprentissage selon le niveau de performance demandé par le programme d'études.

Dans le contexte où le stage en milieu de travail est utilisé soit pour acquérir, soit pour achever l'acquisition d'une ou de plusieurs compétences du programme d'études, son contenu, c'est-à-dire les tâches que le ou la stagiaire effectue en milieu de travail, est dicté par les objectifs du programme d'études. L'établissement d'enseignement doit voir au respect du contenu du stage et s'assurer que le ou la stagiaire dispose de conditions adéquates d'apprentissage.

La période de stage faisant partie intégrante de l'apprentissage de certaines parties du programme d'études, l'évaluation portant sur l'atteinte des seuils de performance du programme d'études s'effectue après le stage.

La détermination du contenu du stage, la supervision et l'évaluation sont donc de la responsabilité première de l'établissement d'enseignement.

Bien que le ou la stagiaire ait un statut d'élève et qu'il ne reçoive habituellement pas de rémunération, l'apprentissage des compétences doit cependant être fait dans un contexte lié à la production.

La stratégie d'alternance visant l'acquisition totale ou partielle de compétences en milieu de travail peut s'inscrire à l'intérieur des heures prévues dans le programme d'études ou encore occasionner l'ajout de périodes qui prolongent le processus de formation.

Bien que le projet d'alternance élaboré en vue d'acquérir des compétences inscrites dans le programme d'études vise prioritairement l'atteinte des objectifs du

programme, les heures de présence en milieu de travail favorisent également l'acquisition d'autres compétences ou habiletés complémentaires au programme.

---

---

**Deuxième finalité d'un projet d'alternance :**  
*le transfert des compétences et l'intégration*

Dans un projet d'alternance visant le **transfert** des compétences et l'**intégration** progressive de l'élève à l'exercice du métier ou de la profession, le processus de formation a comme objectif d'amener l'élève à mettre en pratique, dans un contexte réel de travail, une partie du programme d'études dont les compétences *déjà totalement acquises et évaluées* permettent l'exercice de certaines fonctions de travail.

Dans ce type de projet d'alternance, le processus de formation est élaboré de façon à donner le contenu du programme d'études à l'école et à ajouter des périodes de transfert et d'intégration, en intercalant des stages longs en milieu de travail lorsque les élèves sont en mesure d'effectuer des fonctions de travail.

La durée des stages qui s'effectueront en alternance avec les périodes en établissement scolaire est donc ajoutée en totalité à la durée prévue du programme d'études. De plus, le ou la stagiaire a un statut de travailleur ou de travailleuse et reçoit habituellement une rémunération. Le contenu du stage est déterminé par les besoins de l'entreprise d'accueil, mais il doit être approuvé par l'établissement scolaire. Au moment de l'entente avec l'entreprise d'accueil, l'établissement scolaire doit s'assurer que les tâches qui seront accomplies au cours des stages en milieu de travail sont en rapport avec le programme d'études et en corrélation avec le stade d'apprentissage du ou de la stagiaire.

Il s'agit donc d'un projet d'alternance qui vise :

- le transfert et la consolidation des compétences;
- l'enrichissement des compétences inscrites dans le programme d'études;
- l'acquisition de compétences complémentaires au programme d'études.

Dans le contexte où les compétences du programme d'études sont acquises et évaluées avant le stage en milieu de travail, l'évaluation du ou de la stagiaire porte sur ses capacités de transférer ces compétences dans une situation réelle de travail, sur ses attitudes et sur ses comportements, sur son rendement et sur l'appréciation générale de l'employeur.

La définition du contenu du stage, la supervision et l'évaluation sont donc de la responsabilité première de l'entreprise.

*L'enseignement coopératif* (ou *régime coopératif*) est le modèle d'application le plus connu et le plus répandu de ce type de projet d'alternance axé sur le transfert et sur l'intégration. Une formation sur le modèle de *l'enseignement coopératif* doit répondre à certaines exigences précises (voir annexe *Un modèle d'application : l'enseignement coopératif*), notamment en ce qui a trait à la durée des stages en milieu de travail, à l'agencement des périodes en milieu scolaire et en milieu de travail ou encore à la rémunération des stagiaires.

Il existe cependant d'autres possibilités d'application de projets d'alternance visant les mêmes objectifs de transfert et d'intégration qui ne s'inscrivent pas dans les caractéristiques requises du modèle d'application de *l'enseignement coopératif*.

## 5- LES CARACTÉRISTIQUES DU STAGE DANS LE CADRE D'UNE FORMATION PAR ALTERNANCE

C'est la finalité recherchée dans le projet d'alternance qui détermine les objectifs et le contenu des stages en milieu de travail.

L'alternance est un processus de formation planifié qui se caractérise par le passage de périodes de formation en établissement scolaire à des stages en milieu de travail. Le stage étant au cœur de cette stratégie éducative, il convient d'y apporter quelques précisions.

Dans le cadre d'un projet d'alternance en formation professionnelle ou technique, le stage en milieu de travail :

- **ne se limite pas aux stages prescrits dans le programme d'études.** Il fait référence à toutes les périodes passées en milieu de travail, que celles-ci soient prescrites ou non dans le programme d'études, qu'elles s'inscrivent dans la durée prévue du programme ou qu'elles s'y ajoutent, qu'elles visent l'atteinte d'objectifs ou de compétences énoncés dans le programme ou qu'elles visent leur enrichissement;
- **doit viser des objectifs de formation en milieu de travail, soit :**
  - l'acquisition de compétences (acquisition totale ou partielle);
  - le transfert de compétences et l'intégration progressive de l'élève à l'exercice du métier ou de la profession;
- **doit être en rapport avec le programme d'études et en corrélation avec le stade d'apprentissage de l'élève.**

Le stage dans le cadre de l'alternance fait l'objet d'une **évaluation** :

- sous la responsabilité première de l'école → *finalité d'acquisition*;
- sous la responsabilité première de l'entreprise → *finalité de transfert et d'intégration*.

Le contenu du stage est déterminé :

- sous la responsabilité première de l'école → *finalité d'acquisition*;
- sous la responsabilité première de l'entreprise → *finalité de transfert et d'intégration*.

De plus :

- le contenu du stage doit être le résultat d'une entente entre l'école et l'entreprise;
- le nombre d'heures passées en milieu de travail doit être significatif (au moins 20 p. 100 de la durée totale de la formation).

Les heures en milieu de travail peuvent être aménagées à l'intérieur de la durée prévue dans le programme d'études ou encore s'y ajouter en totalité ou en partie.

Si la stratégie de l'alternance comporte obligatoirement des stages en milieu de travail, il est important de bien comprendre que tout programme d'études comportant des stages ne donne pas nécessairement lieu à un projet d'alternance.

## ***CONCLUSION***

L'alternance en formation professionnelle et technique ouvre les portes à une utilisation optimale de l'expertise et des ressources disponibles tant dans les établissements d'enseignement que dans le milieu de travail. Elle s'avère une stratégie de formation qui concilie les objectifs convergents des deux milieux : d'une part, offrir une formation de pointe qui sait répondre aux besoins du milieu de travail; d'autre part, avoir accès à une main-d'œuvre hautement qualifiée qui permet d'accroître sa compétitivité.

L'élaboration d'une stratégie éducative reposant sur la collaboration entre le milieu scolaire et le milieu de travail nécessite, d'un côté, l'instauration d'une culture de formation dans les entreprises qui acceptent de participer à la formation de la main-d'œuvre future et, de l'autre côté, une ouverture du milieu scolaire en vue de remettre en question ses moyens traditionnels pour préparer la main-d'œuvre québécoise.

Le bien-fondé, l'importance et l'influence d'une telle stratégie éducative sur la qualité de la formation de la main-d'œuvre future se révèlent et s'imposent de plus en plus. Les possibilités et la flexibilité, qui font la force de cette stratégie, nécessitent cependant une orientation et un soutien afin d'en assurer le développement cohérent et harmonieux.

Par la publication du présent *Cadre de référence*, le Ministère vise précisément à permettre une meilleure compréhension de l'approche de l'alternance et à faciliter la planification de son expansion afin de favoriser la création de conditions maximales pour la réussite des différents projets d'alternance.

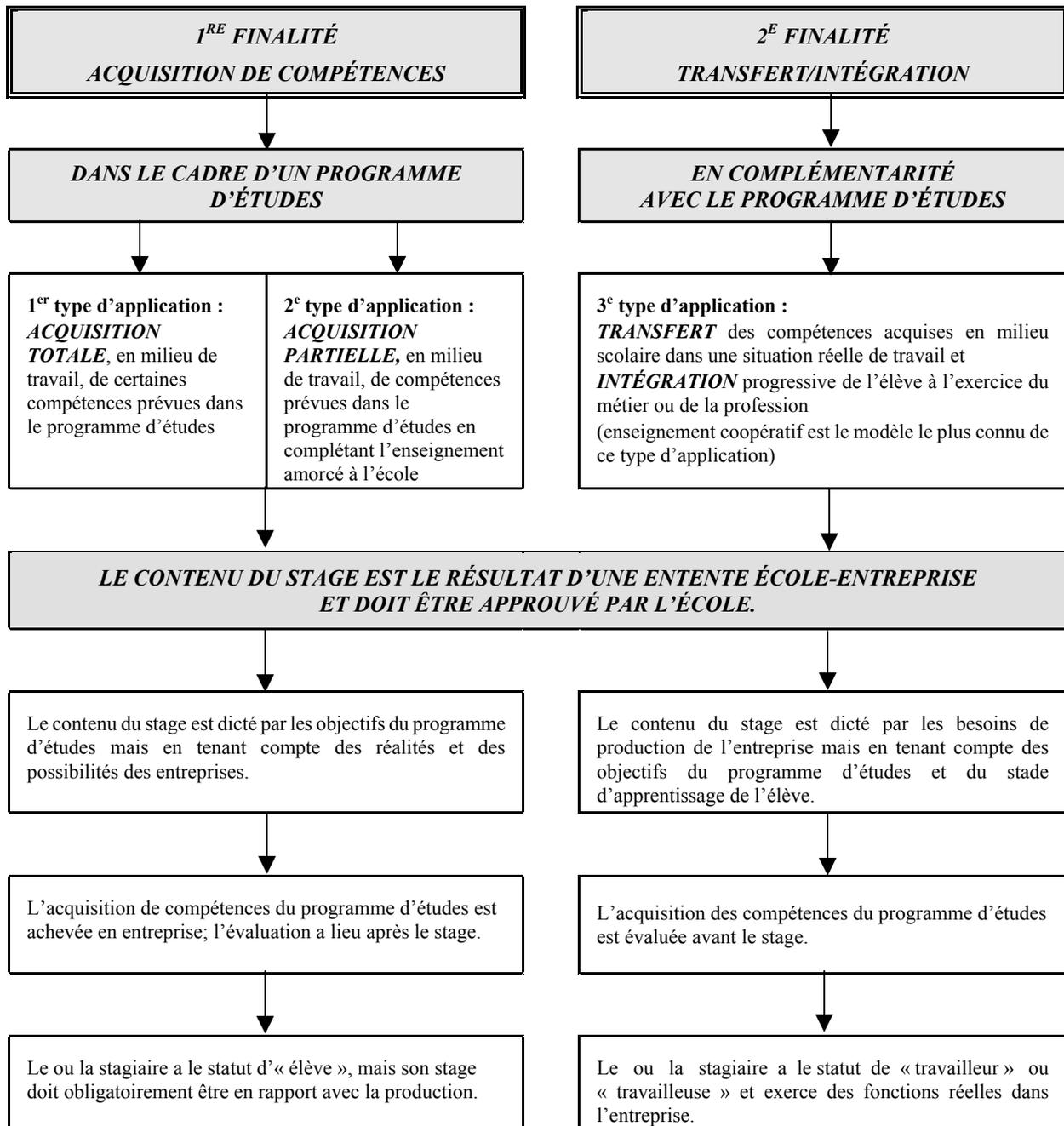
Par ailleurs, le ministère de l'Éducation entend favoriser ce développement en apportant son soutien aux établissements d'enseignement qui s'engageront dans la voie de l'alternance.



## ***ANNEXES***

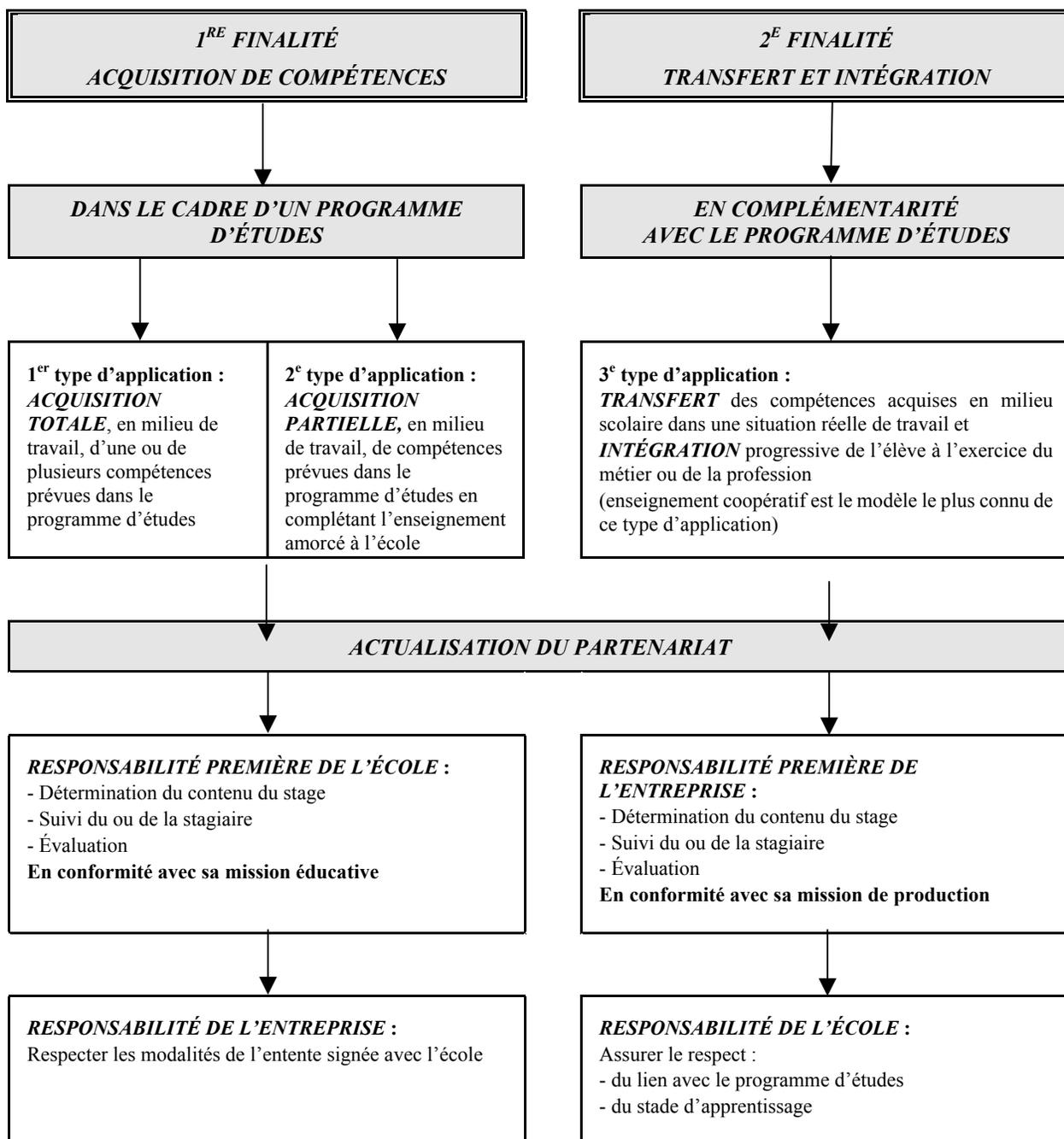


## FINALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES





## FINALITÉS ET RESPONSABILITÉS





## ***UN MODÈLE D'APPLICATION : L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF***

---

*L'enseignement coopératif* (ou *régime coopératif*) est un modèle particulier d'alternance axé sur le transfert et l'intégration (deuxième finalité). Outre les caractéristiques minimales de tout projet d'alternance, le modèle de l'enseignement coopératif doit répondre aux exigences additionnelles suivantes :

- les périodes à l'école et en entreprise doivent équivaloir à la durée habituelle d'une session d'études (entre douze et seize semaines);
- le stage est de nature productive;
- le stage coopératif est obligatoirement rémunéré;
- le ou la stagiaire a le statut de travailleur ou de travailleuse et se soumet aux règlements et aux conditions de l'entreprise;
- le stage ne permet pas l'acquisition d'unités et s'ajoute au programme d'études.



## ***LEXIQUE***

---

### ***ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES***

Le concept de l'alternance définit une approche de formation qui privilégie une étroite collaboration entre le milieu scolaire et le milieu de travail en vue de préparer une main-d'œuvre la plus qualifiée possible. Par l'alternance, qui se caractérise par le va-et-vient entre les périodes de formation à l'école et en entreprise, on cherche à tirer profit des ressources et des possibilités de ces deux milieux grâce à l'établissement d'un véritable partenariat école-entreprise. Ce partenariat doit miser sur la complémentarité, sur l'interaction entre les deux milieux de formation ainsi que sur le respect de leurs rôles et de leurs spécificités.

En formation professionnelle et technique, l'alternance se définit à la fois comme une stratégie pédagogique et un mode d'organisation de la formation qui combinent, de façon structurée, des périodes de formation en établissement scolaire et des périodes de stages en milieu de travail, et ce, en relation avec un programme menant à la sanction des études.

### ***FORMATION OU PROGRAMME OFFERT PAR ALTERNANCE***

L'alternance est une stratégie pédagogique: elle est de l'ordre des moyens. Elle ne désigne pas un programme de formation en particulier mais plutôt une façon de donner une formation. C'est un choix qui appartient généralement à l'établissement d'enseignement.

Lorsque l'établissement scolaire fait le choix d'offrir, à une cohorte d'élèves à temps plein, un programme d'études de formation professionnelle ou technique (qui mène à une sanction officielle) selon cette approche, on emploie l'expression « programme offert par alternance » pour désigner ce programme. L'expression « formation par alternance » peut être utilisée pour désigner les différents types de cheminement de formation offerts selon l'approche de l'alternance.

## ***STAGE***

Le stage correspond à une période de temps passée en milieu de travail à des fins éducatives.

Différentes situations sont possibles.

### ➤ ***Le stage comme obligation du programme d'études***

Le stage est un **objectif** d'un programme d'études, comme par exemple, le stage d'intégration dans les programmes de formation professionnelle ou les stages cliniques associés à des techniques qui relèvent d'une entente entre le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux (entente MEQ/MSSS) ou qui sont exigés par une corporation professionnelle et prescrits dans des programmes du collégial. Dans ce cas, le stage est prescriptif.

### ➤ ***Le stage comme moyen pédagogique en vue de l'atteinte d'un objectif du programme d'études***

Le stage est **lié à un objectif** du programme d'études. Par exemple, pour atteindre l'objectif relatif à la connaissance du métier (programme de formation professionnelle) ou l'objectif relatif à la préparation d'un projet de fin d'études (programme technique), l'établissement choisit d'organiser un stage en entreprise. Le stage n'est pas obligatoire, mais il est une stratégie retenue en vue d'atteindre un objectif du programme.

### ➤ ***Le stage comme composante d'un processus de formation axé sur le partenariat école-entreprise***

Des stages sont inclus dans le processus de formation proposé aux élèves dans le cadre d'un **projet d'alternance**. Sans être obligatoires dans les programmes d'études, ces stages deviennent une exigence de l'établissement scolaire en vue de la sanction des études. Ainsi, selon la finalité du projet mis en avant, les stages viseront :

- soit l'acquisition totale ou partielle d'une ou de plusieurs compétences du programme;
- soit le transfert de compétences déjà acquises et évaluées en milieu scolaire et l'intégration progressive de l'élève à l'exercice du milieu ou de la profession. (Le système d'enseignement coopératif est un modèle

d'application de ce type de projet d'alternance.)  
D'autres projets d'alternance, comportant des stages en entreprise, peuvent également être planifiés :

- pour le développement de l'employabilité des jeunes en difficulté (*Programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté – ISPJ*);
- pour la préparation à l'exercice de métiers semi-spécialisés (volet 2 du *Programme de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle*).

➤ ***Le stage comme activité complémentaire***

Le stage peut aussi être une activité complémentaire aux objectifs du programme d'études, comme par exemple, le stage d'exploration en vue de faciliter le choix de carrière ou le stage de placement pour favoriser l'insertion au marché du travail des élèves qui terminent leur formation.



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 2001  
ISBN